

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE DE L'ENVOlée

### 12 septembre 2024, Bibliothèque, 19h

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue de la direction de l'établissement.

#### 2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Madame Arvisais, à titre de directrice de l'école, préside l'assemblée, car M. Raymond, président sortant est absent. Madame Côté, à titre de directrice adjointe, est désignée par l'assemblée comme secrétaire de l'assemblée.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice, Mme Arvisais, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Pedrotti D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-001]**

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

La directrice, Mme Arvisais, présente sommairement le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2023, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Les membres qui ont assisté à l'assemblée annuelle précédente peuvent proposer des modifications au procès-verbal au président de l'assemblée, mais ces modifications ne doivent pas changer la substance des décisions prises ni y ajouter des éléments nouveaux, sauf s'il y a une erreur ou une omission manifeste dans le procès-verbal déposé.

Il est proposé par Mme Lecault D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 septembre 2023, tel que rédigé.

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-002]**

#### 5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'O.P.P.

La directrice, Mme Arvisais, présente les rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'O.P.P.

## 6. Conseil d'établissement 2024-2025

### 6.1 Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024

La directrice, Mme Arvisais, fait une présentation sommaire du rapport annuel du conseil d'établissement 2023-2024, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Le rapport annuel est joint en annexe à ce procès-verbal à titre de pièce AGP2024-1.

### 6.2 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

#### 6.2.1 Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

La directrice, Mme Arvisais, demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour agir à titre de président d'élection et un autre à titre de scrutateur.

Mme Arvisais se propose à titre de présidente d'élection et Mme Wilhelmy se propose comme scrutatrice.

ATTENDU QUE Mme Arvisais se porte volontaire pour agir à titre de présidente d'élection;

ATTENDU QUE Mme Wilhelmy se porte volontaire pour agir à titre de scrutatrice;

ATTENDU QUE seulement ces personnes se sont portées volontaires;

Mme Arvisais est nommée à titre de présidente d'élection et Mme Wilhelmy est nommée à titre de scrutatrice.

#### 6.2.2 Détermination du nombre de postes en élection

La directrice, Mme Arvisais, mentionne le nombre de postes en élection soit : 3 postes pour un mandat de 2 ans.

#### 6.2.3 Mise en candidature

La directrice, Mme Arvisais, demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *M. Sébastien Pedrotti*
- *M. Ahmed El Hamdaoui*
- *Mme Josiane Cantin (Mme Stéphanie Lecault lit un texte de présentation de Mme Cantin, car elle avait un empêchement pour être présente ce soir.)*
- *M. Marc Bordeleau*

Ces 4 parents se présentent à l'assemblée.

La directrice, Mme Arvisais, remet les coupons pour la réalisation du vote secret.

#### 6.2.4 Élection des représentants des parents et des substituts

La directrice, Mme Arvisais, présidente d'élection, dévoile les résultats du vote.

ATTENDU QUE M. Sébastien Pedrotti, M. Ahmed El Hamdaoui, Mme Josiane Cantin et M. Marc Bordeleau ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 3 postes étaient disponibles;

ATTENDU QUE l'assemblée a tenu un vote secret;

ATTENDU le résultant du vote;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de représentants des parents au conseil d'établissement de l'école de l'Envolée :

- *M. Sébastien Pedrotti*
- *Mme Josiane Cantin*
- *M. Marc Bordeleau*

Adopté

**[Résolution n° AGP204-003]**

La directrice, Mme Arvisais, explique à l'assemblée le rôle d'un substitut au conseil d'établissement. Le substitut est nommé afin de siéger et voter à la place d'un membre absent lors d'une ou plusieurs séances du conseil d'établissement. Elle demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

Les personnes suivantes déposent leur candidature de façon volontaire :

- *M. Ahmed El Hamdaoui*
- *Mme Stéphanie Lecault*
- *M. N'Faly Kaba*
- *Mme Halima Abouannaoual*

ATTENDU QUE M. Ahmed El Hamdaoui, Mme Stéphanie Lecault, M. N'Faly Kaba, Mme Halima Abouannaoual ont déposé leur candidature afin d'agir à titre de membres parents substituts au conseil d'établissement;

ATTENDU QUE 6 postes étaient disponibles;

ATTENDU QUE 4 parents ont déposé leur candidature;

ATTENDU QUE le vote n'a pas été nécessaire, car le nombre de candidatures était inférieur au nombre de postes disponibles;

Les personnes suivantes sont déclarées élues à titre de membres parents substituts au conseil d'établissement de l'école de l'Envolée :

- *M. Ahmed El Hamdaoui*
- *Mme Stéphanie Lecault*
- *M. N'Faly Kaba*
- *Mme Halima Abouannaoual*

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-004]**

## 7. Comité de parents du CSS 2024-2025

La directrice, Mme Arvisais, présente les rôles et fonctions des membres du comité de parents du Centre de services scolaire (CSS). La directrice explique notamment que le représentant au comité de parents permet d'offrir une voix aux parents de l'école à l'échelle du Centre de services scolaire, car le comité de parents est consulté à propos de divers sujets d'intérêt touchant l'ensemble des écoles du CSS. Par ailleurs, les cinq (5) membres parents qui siégeront au Conseil d'administration du CSS seront désignés par et parmi les membres du comité de parents.

La directrice, Mme Arvisais, demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il a y des propositions de candidatures.

ATTENDU qu'aucun membre ne dépose sa candidature afin d'agir à titre de représentant au comité de parents;

ATTENDU qu'aucun membre ne dépose sa candidature afin d'agir à titre de substitut au comité de parents;

ATTENDU que le vote n'a pas été nécessaire puisque personne ne s'est présenté;

Aucun parent de l'école de l'Envolée ne sera représentant ou substitut au comité de parents pour l'année scolaire 2024-2025.

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-005]**

## 8. Organisme de participation des parents (O.P.P.)

### 8.1 Présentation du bilan de l'année précédente

La directrice adjointe, Mme Côté, présente sommairement le bilan de l'année précédente.

### 8.2 Formation de l'O.P.P.

La directrice, Mme Arvisais, s'adresse à l'assemblée afin de déterminer si les parents souhaitent qu'un organisme de participation de parents (O.P.P.) soit créé à l'école. Elle explique que le rôle de l'O.P.P. est de promouvoir et de réaliser différentes activités pour les élèves.

Il est proposé par Mme Wilhelmy DE FORMER un organisme de participation des parents (O.P.P.).

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-006]**

La directrice, Mme Arvisais, informe l'assemblée que tous les parents qui souhaitent s'impliquer dans l'O.P.P. ou dans toutes activités de bénévolat à l'école sont les bienvenus, en tout temps. Les parents recevront différentes invitations au cours de l'année et pourront y participer selon leurs intérêts.

## 9. Période de questions

Aucune question.

## 10. Mot de la direction

Mme Arvisais remercie les parents au nom de tous les élèves pour leur implication dans la vie scolaire de notre école.

## 11. Levée de l'assemblée générale

La directrice, Mme Arvisais, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Dionne DE LEVER l'assemblée générale à 20h07.

Adopté

**[Résolution n° AGP2024-007]**

La directrice  
Julie Arvisais